

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DU 04 AVRIL 2008**



COMPTE RENDU



Sont présents :

Monsieur Jean-Pierre **CORBISEZ**, Président.

Mme Christine **TOUTAIN**, M. Philippe **KEMEL**, Mme Christine **MENCNIK**, M. Jean-Luc **DUTERIEZ**, M. André **PISTONE**, M. Bruno **WILK**, M. Serge **POCHET**, M. Ernest **VENDEVILLE**, M. Eric **VANTIEGHEM**, M. Christophe **PILCH**, M. Albert **FACON**, Melle Amandine **FLUET**, M. Denis **LEBLOND**, M. Patrick **DEFrancq**, Mme Sabine **VAN HEGHE**, M. Bernard **CZERWINSKI**, M. Jean-Claude **RACHENNE**, M. Bernard **STASZEWSKI**, M. Gilles **WATERLOT**, M. Gérard **DALONGEVILLE**, M. Roger **LENFLE**, M. Jean-Pierre **WIRTGEN**, M. Richard **GONZALEZ**, M. Jean-Pierre **CHRUSZEZ**, M. David **NOEL**, M. Jean-Marc **LEGRAND**, M. Jean-Bernard **DESHAYES**, M. Claude **DUBERGER**, M. Christian **MUSIAL**, M. Alain **MONNAERT**, M. Dominique **MORELLE**, M. Daniel **MACIEJASZ**, Mme Nadine **DESSILY**, M. Daniel **THIRION**, M. Jean-Claude **LECAMUS**, M. Stanislas **SMURAGA**, Mme Carole **SUEUR**, Mme Agnès **KAPUSTA**, M. Jean **URBANIAK**, M. Gérard **BIZET**, M. Pierre **HUREZ**, Mme Fabienne **DUPUIS**, M. Adam **PROMINSKI**, M. Jean **HAJA**, M. Yves **COQUELLE**, M. Dominique **WATRIN**, M. Roger **BASTIEN**.

Sont suppléés :

M. Régis **DUPONT** était suppléé par M. Jean-Luc **HURBAIN**

A donné procuration :

M. Albert **FACON** a donné procuration à M. Christophe **PILCH**

Monsieur Albert FACON ouvre la séance en félicitant les membres du conseil communautaire pour leur élection au sein des municipalités et leur désignation comme représentant de leur population au sein du conseil communautaire.

Il rappelle les grandes lignes du mandat communautaire précédent qui a eu une durée de 7 ans. La transformation de District en Communauté d'Agglomération a engendré la prise de nouvelles compétences qu'il a fallu assumer dont l'assainissement ; la CAHC a connu des coups très durs sur son territoire : fermeture des cokeries de Drocourt, Métaleurop, Sublistatic, Energy plast ;

Le travail solidaire des élus a permis de surmonter ces événements douloureux sans se soucier de l'importance de l'un ou de l'autre ; le contrat de site de 47 Millions d'€ les zones franches ont été obtenues du gouvernement Raffarin , parce que nous avons les soutiens de la population, de tous les élus et il faut remercier les services pour leur travail; nous avons mis en place une politique économique qui se voit sur le terrain ; il y a quelques minutes une signature importante de parapheurs sur des bâtiments relais qui vont être construits rue Picasso ;

Monsieur Albert FACON veut remercier tous les conseillers communautaires pour leur travail, les services ; notre territoire est en mouvement, il y a encore beaucoup de choses à faire.

Monsieur Albert FACON souligne à son coté la présence des élus, des vices présidents, des services et du directeur de cabinet François **THERET** ; en 2001, il a fallu tout mettre en place et **Monsieur Albert FACON** indique que la CAHC a été près de 4 ans et demi sans Directeur Général des Services ; pour assumer toutes ces taches, François **THERET** était là ; **Monsieur Albert FACON** se demande s'il aurait pu tenir le coup sans sa présence.

Monsieur Albert FACON remercie tous les présents : anciens élus communautaires, le personnel, les conseillers municipaux ; il est souhaitable d'être aussi nombreux lors des prochaines sessions du conseil communautaire

Monsieur Albert FACON procède à l'appel et laisse sa place au doyen de l'assemblée Monsieur Yves COQUELLE.

Monsieur Yves COQUELLE rappelle qu'il a l'honneur de présider cette première partie du premier conseil communautaire faisant suite aux élections municipales en qualité de doyen de l'assemblée.

Il livre quelques commentaires : rentré au conseil de district d'Hénin Carvin en 1971, deux ans après sa création en qualité d'adjoint au maire de Rouvroy, il y a 37 ans, le District était présidé par notre regretté ami Jacques PIETTE.

Il a encore en mémoire le petit local à côté de la piscine d'Hénin dans lequel Monsieur Roger GOUY avait son modeste bureau qu'il partageait avec une secrétaire ; les compétences étaient modestes : se limitant aux questions d'assainissement au ramassage des ordures ménagères et aux questions des secours incendie.

Progressivement, il a été ressenti le besoin de mieux se structurer d'avoir des locaux dignes d'un district de 124 000 habitants et l'ancienne maternité est devenue le siège du district. Les compétences ont été progressivement élargies.

Il fallait d'abord régler la question des participations financières des communes, non seulement en fonction de l'importance de celles-ci mais aussi en fonction du potentiel fiscal de chaque commune. Ce ne fut pas facile mais nous y sommes parvenus avec beaucoup de bonne volonté de part et d'autre.

Nous avons du travailler à la mise en place du SDAU, du schéma de secteur, du plan d'occupation des sols des communes ; enfin, dans la mesure où les communes en faisaient la demande, la maîtrise d'ouvrage était confiée au district pour les politiques locales de l'habitat, l'aménagement des villes et des quartiers, le développement économique, la grosse question de la réhabilitation du bassin minier, la mise en valeur des espaces naturels, la réhabilitation des friches industrielles, et aussi les deux grandes préoccupations de l'époque : la construction de station d'épuration et d'incinération des ordures ménagères.

Tout cela ne s'est pas fait en un jour ; deux obstacles ont contribué à freiner la mise en place de ces actions : tous les élus n'étaient d'ailleurs pas imprégnés de l'esprit communautaire et les moyens financiers étaient encore bien plus limités qu'aujourd'hui.

En fait, le grand bond en avant a été effectué en 2001 sous l'impulsion du Président FACON ; les élus ont compris alors qu'on ne pouvait parler de développement économique sans avoir la maîtrise des sols, que pour faire en sorte que les élus aient l'esprit communautaire, il fallait que chaque commune y trouve son compte ; ce qui fut réalisé ; malgré nos déboires avec les fermetures de Metaleurop, de la cokerie de Drocourt et des nombreuses PME du secteur, nous avons décidé de relever nos manches, et de ce point de vue nous sommes un des secteurs qui avance le plus. La bataille menée par notre Président pour obtenir des zones franches et le contrat de site fut également décidé pour nous permettre de progresser ; certes tout n'est pas parfait, le parfait n'existe pas, mais pour reprendre une formule qui a fait couler beaucoup d'encre, on peut dire que le bilan a été globalement positif. Monsieur Yves COQUELLE

remercie l'ensemble des cadres et le personnel qui se sont investis pleinement dans leur travail.

Il souhaite du fond du cœur que rien ne soit fait qui puisse nuire à la bonne marche de notre agglomération ; même s'il nous arrive des divergences sur certains points, nous devons nous unir sur l'essentiel dans l'intérêt de nos communes et de leurs populations.

Il rappelle qu'il souhaitait dire ces quelques mots avant d'entrer dans le vif du sujet de l'ordre du jour ;

Il rappelle que l'assemblée a d'abord à se prononcer sur l'élection du Président de l'agglomération et propose de désigner comme il est de tradition comme secrétaires de séance les deux plus jeunes élus : Mademoiselle Amadine FLUET, et Monsieur David NOEL.

Il fait appel aux candidatures ; l'élection se déroulera à bulletin secret.

Madame Christine TOUTAIN propose la candidature de Monsieur Albert FACON, président sortant.

Monsieur Jean Pierre CORBISEZ pose sa candidature à la présidence de la CAHC.

Monsieur Bernard CZERWINSKI indique ne pas être candidat et souhaite qu'il soit procédé à une suspension de séance d'1/4 d'heure.

Au nom du groupe socialiste, **Monsieur Philippe KEMEL** souhaite une suspension de séance.

La séance est suspendue à 18 h 20 et reprend à 18 h 40

Monsieur Yves COUELLE demande s'il y a des déclarations préalables au vote

Monsieur Philippe KEMEL indique qu'après la réunion du groupe socialiste, le groupe a décidé de laisser la liberté de voter pour les deux candidats.

Monsieur Bernard CZERWINSKI regrette non pas la division de l'assemblée communautaire, non pas la division de la gauche mais la division au sein du Parti Socialiste.

Il espère que quelque soit le Président élu, le travail entrepris depuis 2001 dans l'intérêt des populations et des communes de l'agglomération puisse continuer dans le même esprit.

Monsieur Yves COUELLE procède à l'appel en vue du passage de chaque élu communautaire dans l'isoloir préalablement au dépôt des bulletins dans l'urne

Mademoiselle Amadine FLUET et Monsieur David NOEL procèdent au dépouillement des votes.

Le résultat des votes est proclamé : 49 inscrits, 49 votants, Monsieur Albert FACON obtient 18 voix, Monsieur Jean Pierre CORBISEZ 31.

Monsieur Yves COUELLE demande à Monsieur Jean Pierre CORBISEZ de prendre sa place à la présidence de la CAHC.

Monsieur Albert FACON félicite Monsieur Jean Pierre CORBISEZ, lui souhaite un excellent mandat et donne procuration à Monsieur Christophe PILCH afin d'être en mesure de remettre la clé du bureau de la présidence à la fin de la séance.

Il regrette le peu de reconnaissance de Monsieur Jean Pierre CORBISEZ envers lui.

Monsieur Jean Pierre CORBISEZ remercie les membres du conseil communautaire et rappelle qu'une élection est parfois inattendue.

Il reçoit l'honneur qui lui est fait. ; Les armes utilisées ont été les bulletins de vote ; il n'y aura au sein de cette assemblée jamais ni haine individuelle ni violence. Il ne faut pas lier la candidature à la présidence de ce soir à un autre scrutin ; le débat de ce soir est au-delà de cela.

Il félicite les membres élus au suffrage municipal et les nouveaux élus communautaires qui trouveront au sein de la CAHC convivialité, tolérance et respect.

Il adresse ses condoléances à Monsieur Jean-Claude LECAMUS et à sa famille.

Il rappelle que tous les élus représentent la CAHC ; il y a égalité de droit et de devoir pour tous les conseillers communautaires.

Il rappelle qu'il ne souhaite en aucun cas oublier l'humain et les besoins actuels de la population.

Il précise qu'il y aura des décisions financières difficiles envers la population ;

Il y aura des choix à faire, qui mériteront des explications; il faut continuer les projets culturels et la maison de l'environnement auquel il tient autant que les élus de Drocourt et de Rouvroy.

Il indique que les élus du groupe Parti Communiste n'ont rien à craindre de la nouvelle présidence.

Il s'adresse aux salariés de la CAHC et les remercie pour avoir été aux côtés des élus depuis 2001, qu'en temps que Président il sera toujours à leur côté.

Fixation du nombre de vice-présidents

Monsieur Jean Pierre CORBISEZ rappelle les termes de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, dans la limite de 30% de l'effectif total de celui-ci;

Il rappelle que lors de la réunion des maires de vendredi 28 mars, les maires présents ont souhaité fixer le nombre de vice président à 13. La loi rend possible de monter à 14 Vice Présidents.

Il demande s'il y a des interventions vis-à-vis de cette délibération.

Monsieur Gérard DALONGEVILLE demande de vouloir passer le nombre de vices présidents à 14 et demande d'enregistrer le souhait de la ville de Hénin Beaumont d'obtenir un second poste de Vice Président en sa qualité de ville centre et propose la candidature de Monsieur WIRTGEN.

Monsieur Jean Pierre CORBISEZ demande au conseil communautaire de valider la proposition d'un nombre de vice-présidents à quatorze.

Adopté à l'unanimité.

Election des vices Présidents

Monsieur Jean-Pierre CORBISEZ demande aux services administratifs de rédiger la liste soumise au vote.

Il propose la liste des vices présidents dans l'ordre suivant Roger LENFLE, Philippe KEMEL, Daniel MACIEJASZ, Jean HAJA, Christine TOUTAIN, Ernest VENDEVILLE, Christophe PILCH, Bernard CZERWINSKI, Jean-Claude LECAMUS, Jean URBANIAK , Bernard STASZEWSKI, Christian MUSIAL , Patrick DEFRANCQ et Jean-Pierre WIRTGEN.

Il indique que l'élection se fait à bulletin secret et qu'il est possible de désigner individuellement chaque vice président ou de procéder par vote de liste.

Il propose de passer au vote par liste

Résultat du vote : 49 enveloppes dépouillées, 48 bulletins en faveur de la liste, 1 bulletin raturé.

La liste des vices présidents est adoptée.

Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin

Monsieur Jean-Pierre CORBISEZ propose le report de cette délibération à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Il explique qu'il souhaite que le Conseil communautaire se prononce après le débat qui aura lieu sur cette question lors du bureau communautaire du lundi 7 avril.

Il souhaite entre autres que soit discutée la question des délégations données au Président : il souhaite avoir l'aval du Conseil Communautaire pour pouvoir ester en justice. De plus, les modes de communication des copies de documents à tous les conseillers communautaires seront à discuter, une réflexion sur leur possible dématérialisation peut voir le jour.

Monsieur Bernard CZERWINSKI souscrit à cette proposition de report et demande que soient travaillées les questions des compétences sport et culture.

Indemnités de fonction des membres de l'assemblée délibérante

Monsieur Jean-Pierre CORBISEZ rappelle les articles L 5211-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret N° 2004-615 du 25 juin 2004 précisant les montants maximums des indemnités de fonction des présidents et des vice-présidents des EPCI mentionnés à l'article L 5211-12 du C.G.C.T. ;

Considérant que les indemnités maximales des présidents et des vice-présidents ont désormais leur propre taux en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale, soit l'indice 1 015 , considérant que les indemnités des délégués des communes au conseil d'une communauté d'Agglomération sont plafonnées à 6% de l'indice 1 015 , il est proposé au Conseil communautaire de décider d'attribuer au Président de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin une indemnité dont le montant équivaut au taux de 145 % de l'indice brut 1 015 , d'attribuer aux quatorze vice-présidents de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin une indemnité dont le montant équivaut au taux de 50 % l'indice brut 1 015 et d'attribuer à l'ensemble des conseillers communautaires de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin une indemnité dont le montant équivaut au taux de 6% de l'indice brut 1 015 .

Adopté à l'unanimité

Commission d'Appel d'Offres communautaire - Création

Monsieur Jean-Pierre CORBISEZ propose le report de cette délibération à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Il précise qu'il souhaite que le Conseil communautaire se prononce après le débat qui aura lieu sur cette question lors du bureau communautaire du lundi 7 avril.

Délégation de service public - Constitution d'une commission d'ouverture des plis

Monsieur Jean-Pierre CORBISEZ propose le report de cette délibération à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Il précise qu'il souhaite que le Conseil communautaire se prononce après le débat qui aura lieu sur cette question lors du bureau communautaire du lundi 7 avril.

Délégation d'attributions au Président

Compte tenu du report antérieur de certaines délibérations, **Monsieur Jean-Pierre CORBISEZ** propose le report de cette délibération à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Il explique qu'il souhaite que le Conseil communautaire se prononce après le débat qui aura lieu sur cette question lors du bureau communautaire du lundi 7 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.